

CONTACTS UTILES

Métropole de Lyon	20, rue du Lac CS 33569 69505 LYON cedex 3	04 78 63 40 40
PLU de la Métropole de Lyon		http://plu.grandlyon.com
Service voirie Subdivision VTPO Écully		04 69 64 50 70
Direction de l'eau, l'assainissement, SPANC Subdivision ET Nord		04 69 64 54 50
S.T.A.P. du Rhône (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) Architecte des bâtiments de France	6 quai Saint-Vincent 69283 LYON cedex 01	04 72 26 59 70 Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 sdap.rhone@culture.gouv.fr www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap69
Cadastre	165 rue Garibaldi 69003 LYON	04.78.63.37.25 04.78.63.37.00 www.cadastre.gouv.fr
D.R.A.C. Service Régional de l'Archéologie	6 quai Saint Vincent 69001 LYON	04 72 00 44 71
D.D.T. (Direction Départementale des Territoires)	165 rue Garibaldi 69003 LYON	04 78 62 50 50
C.A.U.E. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	6bis quai Saint Vincent 69001 LYON	04 72 07 44 55 Architecte conseil sur rendez-vous caue69@caue69.fr www.caue69.fr



JE MODIFIE OU JE CRÉE L'ACCÈS À MON TERRAIN OU MA CLÔTURE

Votre projet est soumis à autorisation si :

vous envisagez la pose d'une clôture, la modification de votre clôture ou de l'accès à votre habitation, qu'elle soit sur rue ou en limite séparative avec votre voisin.

Constitue une clôture toute édification d'un ouvrage visant à clore un terrain soit sur les limites donnant sur les voies et emprises publiques ou en retrait de celles-ci, soit sur les limites séparatives. Il s'agit notamment des murs, des portes de clôture, des clôtures à claire voie, des grilles (destinées à fermer un passage ou un espace).

FICHE PRATIQUE n°4 R421-12 code de l'urbanisme

Les fiches pratiques «urbanisme» vous accompagnent dans vos démarches.

Les fiches pratiques «je construis une clôture» sont également à votre disposition.

Pièces à fournir :

- Formulaire CERFA n°13703*03
- DP1 - plan de situation
- DP2 - plan de masse
- DP3 - plan de coupe
- DP5 - notice explicative
- DP6 - document graphique
- DP7 et DP8 - photographies

- Nombre d'exemplaires (à déposer en mairie)

Service urbanisme ouvert au public
les lundis et mardis de 8h30 à 12h & 13h30 à 17h30
les jeudis de 8h30 à 12h & de 13h30 à 19h
Tel 04 78 66 40 50 urbanisme@mairie-dardilly.fr

DÉTAILS DES PIÈCES À FOURNIR

Formulaire CERFA N° 13703*03 (rempli et signé)

Le formulaire CERFA comprend :

- > les informations concernant l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et une courte description du projet,
- > la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

Attention : sur le formulaire fiscal, veillez à ne pas oublier d'indiquer la date, le nom et la signature du demandeur.

Le formulaire CERFA est téléchargeable sur internet, notamment sur le site de la commune www.dardilly.fr

Imprimé à remettre dûment complété et signé

DP 1 un plan de situation de terrain

Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord.

Vous devez :

- > mettre en évidence votre terrain sur le plan (entourez ou pastillez),
- > indiquer l'adresse du terrain,
- > indiquer l'angle de prise de vue à partir duquel les photos jointes (pièces DP6, DP7 et DP8) ont été prises.

Vous pouvez imprimer le plan de situation via le site internet www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.gouv.fr

Le plan de situation peut être une copie d'un plan de la commune. Un plan est disponible à l'accueil de la mairie.

Exemple de plan à joindre

DP 2 un plan de masse des constructions (à édifier ou à modifier)

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation. Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain (si possible plan au 1/250° et/ou au 1/500°).

Le plan de masse présente le projet dans sa totalité.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- > les constructions existantes sur le terrain,
- > le projet coté dans toutes ses dimensions, précisez le linéaire de la clôture et sa hauteur,
- > la largeur de l'accès (si portail ou création d'un accès), Précisez la distance entre le portail et la voie publique ainsi que le pourcentage de la pente d'accès*.
- > la végétation existante (arbres, haies) maintenue, supprimée ou plantée. Précisez les essences.



Exemple de plan à joindre

* le % de la pente d'accès est réglementé au PLU.
Les 5 premiers mètres des chemins ou voies localisés sur le terrain d'assiette d'une construction et assurant la desserte automobile interne depuis l'accès doivent présenter une pente maximale de 5%.

JE MODIFIE OU JE CRÉE L'ACCÈS À MON TERRAIN OU MA CLÔTURE

DP 3 un plan de coupe du terrain et du projet

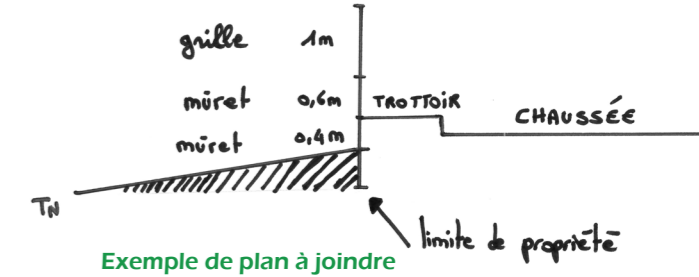
Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet. Le plan en coupe indique le volume extérieur des constructions.

Le plan en coupe doit faire apparaître :

- > le profil du terrain avant et après les travaux,
- > l'implantation du projet par rapport au profil du terrain,
- > l'amplitude maximale des mouvements de terrain cotée en mètres (déblais et remblais).

Attention :

- > l'amplitude des mouvements de terrain est règlementée par l'article 11 au PLU,
- > veuillez-reporter le trait de coupe sur le plan de masse.



Exemple de plan à joindre

DP 5 une notice explicative et descriptive du projet

Précisez les coloris et matériaux utilisés. Ces informations se trouvent sur le devis ou dans les catalogues des entreprises.

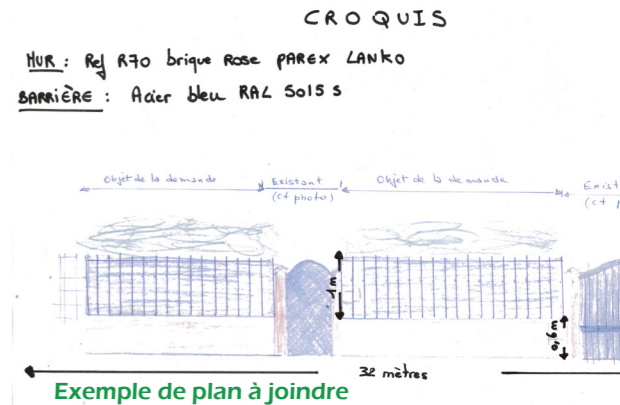
Les nuanciers (Weber, Parex) ou RAL sont consultables sur demande en mairie.

DP 6 un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement

Ce document permet d'apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le **photomontage** est la solution la plus simple pour un non professionnel. A partir d'une photographie montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet (sur papier calque), vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.

Vous devez faire apparaître l'état actuel (cela peut être le document DP7) ainsi que les modifications projetées.



Exemple de plan à joindre

DP 7 & DP 8 des photographies

- > DP 7 permet de situer le terrain dans l'environnement proche
- > DP 8 permet de situer le terrain dans le paysage lointain.

DP 7



DP 8



Exemple de photos à joindre

FICHE PRATIQUE n°4

PLAN DE COUPE -